

2M AGENCY

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 €
1 RUE GUYNEMER , 1-3 - 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX
RCS VERSAILLES 443 978 093
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 24 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 24 mars,

La société DNF FINANCE ET CONSEIL, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 2M AGENCY et associée unique de ladite Société (ci-après "**L'Associée Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination de Madame Nancy PORTALES en qualité de Directrice générale ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Nomination de Madame Nancy PORTALES en qualité de Directrice générale

L'Associée Unique décide de nommer Madame Nancy PORTALES, née le 09/05/1976 à MONTPELLIER (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 6 avenue Santos Dumont, 78390 BOIS-D'ARCY (France), en tant que Directrice générale.

Madame Nancy PORTALES exercera ses fonctions sans limitation de durée.

L'Associée Unique décide de fixer la rémunération de Madame Nancy PORTALES de la manière suivante :

- Rémunération d'une somme globale fixe brute mensuelle de 10 119 €, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Nancy PORTALES a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Directrice générale, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Sa nomination prendra effet à compter du 1 avril 2026.

 1

Décision n°2

Pouvoirs

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

Fait à MAGNY-LES-HAMEAUX, le 24 mars 2026

Signature de l'Associée Unique :



La société DNF FINANCE ET CONSEIL, représentée par Madame Nancy FABRE